

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 28 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Alain BARRES, Gilbert CROS, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Flore COUTURE.
23	23	23	Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND.
Date de la convocation : 09 février 2024			Absent : Néant.
Date d'affichage : 09 février 2024			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE
Vote : Pour : 23			
Contre : 0			
Abstention : 0			

OBJET : Sécurisation des risques naturels d'éboulement sur la barrière rocheuse de Brujaleine

Demande de subvention FOND VERT & de FOND DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Après la chute de pierres sur le hameau de l'Haut-Mur la Mairie a missionné le cabinet Hydrogéotechnique pour un diagnostic d'autres barrières rocheuses à proximité des habitations : Brujaleine, le Lapsou, Chastel le bourg.

Le rapport vient d'être rendu concernant Brujaleine et il y décèle 4 instabilités dangereuses ou très dangereuses qu'il convient de sécuriser.

Il est proposé de faire du traitement par bloc (câblage, clouage)

RF Préfecture du Cantal Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/03/2024 015-200071702-DE_025_2024-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
TRAVAUX	169 167,00 €		FOND DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS	50%	90 063,82 €
ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE	10 960,64 €		FOND VERT	30%	54 038,29 €
			AUTOFINANCEMENT	20%	36 025,53 €
TOTAL HT	180 127,64 €		TOTAL	100,0%	180 127,64 €
TOTAL TTC	216 153,17 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 54 038.29 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre du FOND VERT 2024.
- **SOLLICITE** une subvention de 90 063.82 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre du FOND DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF

Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 05/03/2024

015-200071702-DE_025_2024-DE